

BANQUE MONDIALE

1) VOLUME DE L'AIDE

1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

IDA

Décaissements nets en millions de USD	6 826
Décaissements bruts en millions de USD	8 579

Source : Banque Mondiale (2008a), données de 2007

Les décaissements nets de l'IDA ont connu une hausse constante, passant ainsi d'environ 4 milliards de USD en 2000 (aux taux de change en cours) à leur niveau actuel de presque 7 milliards de USD. L'IDA est, à l'échelle mondiale, le plus gros pourvoyeur de ressources concessionnelles aux pays à faible revenu.

Fonds fiduciaires

Décaissements bruts en millions de USD	5 808
--	-------

Source : Banque mondiale (2007a), EB07

Les décaissements des fonds fiduciaires venant en appui aux activités des bénéficiaires (c'est-à-dire dépensés directement dans les pays en développement) représentaient pratiquement les deux tiers de ces décaissements, le reste allant essentiellement à des initiatives comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), etc. (qui ne font pas l'objet du présent profil parce qu'elles ne font pas partie de la programmation normale de la Banque mondiale).

1.2. Volume prévu à l'avenir

Au titre de la reconstitution de l'IDA 2007 (IDA 15, voir IDA 2007c), 41,6 milliards de USD seront mis à la disposition de l'IDA sur la période triennale qui va du 1er juillet 2008 au 30 juin 2011. Cela représente une hausse de 30 pour cent par rapport à la 14^{ème} reconstitution de l'IDA, ainsi que la plus grosse augmentation de l'histoire de l'IDA. Six nouveaux donateurs – la Chine, Chypre, l'Égypte, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie – prévoient d'apporter des fonds à l'IDA pour la première fois.

Plusieurs nouveaux fonds fiduciaires ont été établis depuis 2007, à savoir la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction (8 millions de USD) et le Fonds fiduciaire multidonateurs d'appui aux services d'urgence – Autorité palestinienne (60 millions de USD).

Par ailleurs, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale de 2005 (IADM) préconise une annulation de 100 pour cent de la dette IDA des pays ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Les bailleurs de fonds ont promis mais n'ont pas encore fourni des ressources supplémentaires séparées destinées à financer les coûts de l'allègement de la dette (coûts évalués à 37 milliards de USD). Le montant annuel de l'allègement de la dette dont bénéficient les pays éligibles dans le cadre de

l'Initiative sera déduit de leurs allocations IDA annuelles. Les ressources supplémentaires fournies par les bailleurs de fonds pour le financement de l'allègement de la dette assuré par l'IDA seront ensuite allouées à tous les pays qui ne sont éligibles qu'aux financements IDA (voir IDA 2005b, p11-12 et PRC PPTE 2006, p. 2-4).

2) ORGANISMES/ MÉCANISMES CLÉS

2.1 Organismes et structures

Le Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), de l'Association internationale de développement (IDA), de la Société financière internationale (SFI), de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

La BIRD fournit des prêts et l'aide au développement aux pays à revenu intermédiaire en Amérique latine, en Asie, en Afrique et en Europe de l'Est. L'IDA fournit à la fois des prêts concessionnels et des dons aux pays en développement. La SFI accorde des prêts et des prises de participation dans les entreprises dans les pays en développement. Le MIGA apporte des garanties aux investisseurs étrangers dans les pays en développement contre des pertes causées par des risques non commerciaux. Le CIRDI fournit des facilités pour le règlement des différends se rapportant aux investissements entre les investisseurs étrangers et leurs pays hôtes. La Banque mondiale gère également un certain nombre de fonds fiduciaires au nom des bailleurs de fonds. La présente note de présentation concerne uniquement l'IDA et, le cas échéant, les fonds fiduciaires dans la mesure où il s'agit des seules structures de la Banque mondiale qui s'occupent de l'APD.

La Banque mondiale est assez fortement décentralisée, avec environ 3 000 employés travaillant dans 100 bureaux pays. Dans ce contexte, les bureaux pays conçoivent et gèrent des projets et programmes. De plus, ils jouent un rôle clé dans l'élaboration de la Stratégie d'assistance nationale (SAN) de la Banque dans un pays donné (Banque mondiale 2005b). Toutefois, le degré de décentralisation et d'ancienneté du personnel au niveau national et par conséquent le pouvoir de décision et la capacité à faire preuve de souplesse sans consulter Washington sont plus grands dans les pays ayant des programmes plus importants et dont le Directeur attaché au pays est basé dans le pays même.

Les Fonds fiduciaires

Les fonds fiduciaires qui sont gérés séparément des ressources propres de la Banque, sont en réalité des dispositions financières et administratives prises avec un bailleur de fonds extérieur aux termes desquelles la Banque gère des financements fournis par un bailleur de fonds pour un but précis. À ce titre, la Banque gère 1 015 fonds fiduciaires. Des 21,4 milliards de USD administrés fiduciairement par le Groupe de la Banque mondiale, 5,8 milliards de USD ont été décaissés l'exercice budgétaire 2007. Les cinq principaux décaissements du programme fiduciaire, qui représentaient 61 % de tous les décaissements de fonds fiduciaires effectués au cours de l'EB07, étaient les suivants (Banque mondiale 2007e) :

- FMLSTP – 1 607 millions de USD ;
- Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) / Affilié du Fonds GAVI – 735 millions de USD ;
- Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – 544 millions de USD ;
- Fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan (ARTF en anglais) – 428 millions de USD ;
- Allégement de la dette des PPTE – 224 millions de USD.

2.2 Politiques et documents clés

Cadre de développement global (Banque mondiale 2007a)

Le cadre de développement global (CDG) sert de cadre d'orientation au travail de la Banque mondiale depuis 1999. Les quatre principes du CDG préconisent que :

- Les stratégies de développement doivent être globales et influencées par une vision à long terme ;
- Le pays doit « s'approprier » les objectifs et les stratégies de développement en se fondant sur la participation des acteurs locaux dans leur conception ;
- Les pays bénéficiant de l'assistance doivent mener la gestion et la coordination des programmes d'aide à travers l'établissement de partenariats avec les autres acteurs et
- Les performances de développement doivent être évaluées à l'aune de résultats concrets sur le terrain en vue d'ajuster la stratégie aux résultats et à un monde en mutation.

Stratégies de réduction de la pauvreté (Banque mondiale 2007b)

Les activités de la Banque dans les pays à faible revenu (par l'entremise de l'IDA) sont basées sur les stratégies de réduction de la pauvreté qui doivent être conçues en fonction du pays, être orientées vers des résultats dont le pauvre tirera parti. Il s'agira notamment de promouvoir la participation élargie des pauvres et des groupes de la société civile comme le secteur privé, d'encourager l'appui coordonné des organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales.

Cycle de projet (Banque mondiale 2007c)

Le cycle de projet de la Banque, depuis l'identification jusqu'à l'évaluation, est clairement énoncé en ligne, avec les documents clés et les formulaires qui doivent être remplis à chaque étape du processus.

Manuel d'opérations (Banque mondiale 2005c)

Le Manuel d'opérations de la Banque est disponible en ligne, ainsi que le détail des politiques et procédures de la Banque, à titre d'exemple de mesures de sauvegarde environnementales, d'analyse économique et de vérification des comptes.

Plan d'action pour l'Afrique (Banque mondiale 2005d et 2007d)

Le sommet G8 de 2005 a envisagé une augmentation substantielle de l'aide à l'Afrique. Le G8 a désigné la Banque mondiale comme l'un des acteurs principaux de cette hausse. Un Plan d'action pour l'Afrique (PAA) axé sur les résultats a donc été élaboré en septembre 2005, afin de relever ce défi. Suite à un bilan de mi-parcours mené récemment, le PAA a été revu à la baisse, notamment en ramenant les 14 domaines prioritaires à 8.

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

IDA

Dix premiers pays	% des décaissements bruts	En millions de USD
Vietnam	14 %	1 193
Inde	10 %	837
Bangladesh	9 %	753
Éthiopie Pakistan	8 %	711
Nigeria	7 %	572
Cote d'Ivoire	6 %	555
Tanzanie	6 %	499
Libéria	6 %	478
Ghana	5 %	387
Népal	4 %	380

Source : données Banque mondiale EB08

Actuellement (en date de janvier 2009 (IDA 2009), 78 pays sont éligibles aux financements de l'IDA. Par ailleurs, les données relatives aux pays recevant des financements dans le cadre des fonds fiduciaires de la Banque mondiale ne sont pas centralisées.

3.2. Critères d'allocation

Le critère d'allocation des ressources des fonds fiduciaires varie beaucoup entre les différents fonds. Cette section n'examine que les financements IDA.

3.2.1. *Critères de présélection* (IDA 2009)

Deux facteurs déterminent l'éligibilité des pays à l'assistance de l'IDA :

- Pauvreté relative définie en termes de Produit national brut par habitant inférieur à un seuil établi, qui est actuellement de 1,025 dollars EU par an.
- Manque de solvabilité pour emprunter aux conditions du marché. D'où la nécessité de ressources à des taux concessionnels pour financer le programme de développement du pays.

Certains pays, comme l'Inde et l'Ouzbékistan, sont éligibles à l'assistance de l'IDA en raison de leurs faibles revenus par habitant mais sont également éligibles à certains emprunts de la BIRD. Ces pays sont dits « emprunteurs à financements mixtes ».

3.2.2. *Critères d'allocation* (IDA 2008b)

Le principal critère qui détermine l'allocation des ressources IDA entre les pays éligibles réside dans les performances de chaque pays, telles qu'analysées par l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) : essentiellement un questionnaire qui classe chaque pays selon un certain nombre de critères. À partir de 1998, l'évaluation des performances nationales a été élargie pour inclure une évaluation non seulement des politiques gouvernementales mais également des institutions en place pour les mettre en œuvre. Les 16 critères de performance se regroupent en quatre volets :

- Gestion économique
- Politiques structurelles
- Politiques en faveur de l'intégration sociale / de l'équité.

- Gestion du secteur public et des institutions.

L'EPIN sert à déterminer l'Indice d'allocation des ressources de l'IDA (IARI) pour chaque pays. L'évaluation des performances tient également compte des performances du portefeuille de projets actifs dans le pays. La notation d'ensemble est revue à la hausse ou à la baisse en fonction du bilan des performances nationales au plan de la gouvernance qui résulte du Classement des performances nationales (CPN) de l'IDA. Alors que l'affectation des ressources de l'IDA est principalement déterminée par le CPN, l'IDA 15 recommande d'accorder la priorité aux pays d'Afrique subsaharienne dans le processus d'allocation. Le degré d'accès à d'autres sources de crédit est également pris en considération.

Voir IDA (2008b) pour obtenir les plus récents classements des performances nationales.

4) POLITIQUES D'AIDE

Les fonds fiduciaires se conforment aux priorités stratégiques de la Banque mondiale et sont soumis aux mêmes politiques administratives et opérationnelles, ainsi qu'à la même supervision que les prêts et crédits de la BIRD et de l'IDA. (Cette section, ainsi que la section, n'examinent donc pas les fonds fiduciaires séparément).

4.1. Concessionnalité

Dans le courant de l'exercice budgétaire 2008, environ 28% des financements totaux de l'IDA ont été octroyés sous la forme de dons – contre 24 % l'EB06 (IDA, 2008a). Le reste des décaissements de l'IDA prend la forme de prêts concessionnels. Le solde entre les dons et les prêts concessionnels destinés à un pays donné est déterminé par le risque de surendettement du pays. Le portefeuille d'endettement d'un pays est régulièrement analysé par le biais d'une Analyse de viabilité de la dette (AVD) faisant intervenir le Cadre de viabilité de la dette (CVD) convenu en 2005 (Banque mondiale et FMI 2006). Cela s'inscrit dans les processus régulier d'analyse des pays par la BM et le FMI. Les pays exposés au risque le plus élevé de surendettement – la majorité d'entre eux étant des pays d'Afrique subsaharienne – obtiendront à l'avenir tout leur appui de l'IDA sous forme de dons. Les pays modérément exposés obtiendront un mélange consistant en 50 % de dons et 50 % de crédits (Banque mondiale et FMI 2006, p. 2).

Conditions des engagements de prêts IDA (pays exclusivement IDA) :

Échéance	40 ans (dont 35 pour les pays à financement mixte)
Période de grâce	10 ans
Commission de service	0,75 %

Source : IDA (2008a)

Voir IDA (2008a) pour les conditions des autres crédits de l'IDA (y compris pour les pays à financements mixtes).

4.2. Types d'aide

Pendant l'exercice budgétaire 2008, 76 % des engagements IDA (69 % des décaissements) constituaient des crédits d'investissement (en appui au projet), tandis

que 24 % des engagements (31% des décaissements) représentaient des crédits en faveur du développement (au titre de programmes) (Banque Mondiale, 2008a). Les crédits d'investissement servent à fournir des financements pour une vaste gamme d'activités en rapport avec des projets particuliers (à l'exemple des programmes de construction de routes rurales). Les crédits d'appui à la politique de développement fournissent une assistance facilement décaissable aux pays ayant des besoins de financements extérieurs, afin d'appuyer les réformes structurelles dans un secteur de l'économie ou dans celle-ci dans son ensemble.

Le Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP) ou Don d'appui à la réduction de la pauvreté (DARP) est une forme d'aide budgétaire. Ils impliquent généralement une série de deux ou trois programmes individuels sur une période correspondant de préférence à celle du DSRP ou de la SAN (3 ans). En général, ils sont décaissés en fonction d'un groupe de conditions, normalement axées sur les réformes visant à améliorer la qualité de la gestion et de l'exécution budgétaires (Banque mondiale 2005e).

Aucun des pays consultés dans le cadre de l'enquête PRC PPTE ne signale que l'IDA décaisse toutes ses ressources sous forme d'aide budgétaire. Toutefois, le Burkina, les Comores, le Mozambique, la Sierra Leone, le Sénégal et l'Ouganda déclarent qu'ils obtiennent 50 % de leur aide sous forme de modalités plus conformes à l'aide budgétaire. Selon l'indicateur de Paris 7, trois pays obtiennent toute leur aide de l'IDA par le biais d'approches axées sur les programmes (dont l'aide budgétaire fait partie) : l'Afghanistan, la RDC et le Yémen.

Quant à la Coopération technique, l'indicateur de Paris 4 révèle que toute la coopération est fournie en coordination avec les stratégies publiques des bénéficiaires dans les pays suivants : Afghanistan, Bolivie, République dominicaine, Kirghizstan, Moldavie. D'après l'enquête PRC PPTE, la CT est alignée à 100 % sur les plans stratégiques publics en Gambie, au Guyana et au Malawi. Elle estime que la qualité de la CT fournie par l'IDA est la plus élevée en Gambie et au Malawi, où 75 à 100 % de la CT servirait effectivement à renforcer les capacités.

4.3. Canaux d'assistance

La Banque mondiale ne peut conclure des accords de financement qu'avec des États, bien que des ONG puissent faire office d'agents d'exécution ou de consultants dans le cadre de projets financés par la banque. En 2003, l'IDA a lancé un programme pilote destiné aux projets régionaux et doté actuellement d'engagements à hauteur d'environ 1 milliard de USD (pour un premier bilan de mise en œuvre, voir IDA 2006b).

Dans l'enquête PRC PPTE, environ la moitié des pays consultés (Bolivie, Éthiopie, Gambie, Guyana, Mali, Malawi, Maurétanie, Ouganda, Sierra Leone, Zambie) rapportent que toutes les ressources de l'IDA sont versées au budget.

4.4. Secteurs et projets

Secteur	% des engagements totaux de l'IDA
Droit, justice et administration publique	26 %
Transports	16 %
Eau, assainissement et protection contre les inondations	9 %

Secteur	% des engagements totaux de l'IDA
Agriculture, pêche et forêts	9 %
Éducation	11 %
Énergie et industrie minière	13 %
Finances	4 %
Santé et autres secteurs sociaux	8 %
Commerce et industrie	4 %
Information et communication	<1 %

Source : Banque mondiale 2008a, EB08

Selon l'enquête PRC PPTTE, on trouve le meilleur niveau d'alignement sur les secteurs prioritaires des DSRP des pays partenaires (entre 75 et 100 %) dans les pays suivants : Gambie, Guyana, Mali, Malawi, Éthiopie, Rwanda, Sierra Leone, Zambie. On relève la plus grande disposition à financer tous les secteurs prioritaires des DSRP (aide destinée à 75-100 % aux secteurs/domaines des DSRP) en Gambie, au Guyana et au Malawi.

4.5. Flexibilité

L'IDA dispose d'une marge de flexibilité considérable permettant l'augmentation des financements supplémentaires dans le cadre des prêts à l'appui de réformes ainsi que des fonds spéciaux chargés des situations d'urgence. Elle peut aussi, dans une certaine mesure, changer les secteurs d'engagements des domaines prévus dans la mesure où la planification se fait sur une base permanente sur une période de trois ans.

L'enquête PRC PPTTE révèle que les ressources de l'IDA sont les plus flexibles (= entre 30 et 40 % de l'aide est suffisamment flexible pour combler les déficits budgétaires supplémentaires) au Malawi et au Rwanda. Les écarts sont toutefois assez marqués, 4 pays ayant donné la plus faible note à la Banque mondiale à cet égard.

4.6. Prévisibilité

L'IDA a un processus d'engagements pluriannuel relativement prévisible dans la mesure où la SAN couvre les trois années de chaque période de reconstitution de fonds de l'IDA (actuellement 2005-2008). Toutefois, cela signifie que l'aide n'est pas toujours alignée sur le cycle SRP (voir la section 5.1 pour savoir comment la BM tente d'y remédier). La prévisibilité s'est vue quelque peu compromise par trois faits récents : l'introduction du CVD exige des permutations dons-prêts, ainsi que des modifications de montants en fonction de l'évolution de la viabilité et des performances de la dette ; l'avènement de l'IADM a modifié radicalement la viabilité de la dette d'un pays ; l'introduction d'une politique visant à empêcher les pays de recourir à des emprunts non concessionnels auprès d'autres institutions de crédit, ce qui pourrait également réduire les décaissements.

Le bilan des décaissements de l'IDA est raisonnablement bon par rapport aux calendriers de planification de départ, bien que certains retards puissent être causés par des procédures tatillonnes et dans le cas des prêts en faveur de réformes par une conditionnalité excessive.

Tous les pays consultés dans le cadre de l'enquête PRC PPTTE s'accordent à dire que les ressources de l'IDA s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle. Quant à la réalisation effective des décaissements par rapport aux engagements formulés, d'après

les PPTE on trouve les meilleures pratiques en Éthiopie, au Mali et au Malawi, où 100 % de l'aide IDA est décaissée au cours de l'exercice budgétaire prévu initialement.

4.7. Conditionnalité

La politique de conditionnalité de la Banque énonce les principes de bonnes pratiques en matière de conditions :

- Participation : renforcer la participation au plan national
- Harmonisation : s'entendre en amont avec le gouvernement et les autres partenaires financiers sur un cadre de responsabilité coordonnée.
- Adaptation : adapter le cadre de responsabilité et les modalités d'appui de la Banque aux circonstances nationales.
- Importance choisir uniquement des actions importantes pour atteindre les résultats, préalables pour les décaissements.
- Transparence et prévisibilité : mener des évaluations transparentes des activités en cours propices à un appui financier prévisible et axé sur les performances (Banque mondiale 2005f, p. 2).

Depuis le milieu des années 1990, la Banque mène une politique active de « rationalisation » des conditions, la plupart de ses administrateurs ayant déduit que des conditions excessives compromettaient la réussite du programme. Par conséquent, le recours de la BM aux conditions a, à première vue, diminué au cours de la dernière décennie : le nombre moyen de conditions par opération a baissé passant ainsi de 35 à la fin des années 1980 à environ 12 au cours de l'exercice budgétaire 2005 dans toutes les régions et pour des groupes différents d'emprunteurs. Toutefois, l'utilisation d'actions indicatives décrivant l'ensemble du programme gouvernemental (dites normes de référence) s'est accrue, passant ainsi de 15 à 24 par opération en moyenne, en grande partie du fait de leur utilisation dans les pays de l'IDA. Par conséquent, le fardeau de la conditionnalité dans les pays éligibles à l'IDA s'est accru.

En outre, au cours de la décennie écoulée, le contenu de la conditionnalité est passé de l'ajustement économique à court terme à des changements institutionnels complexes à moyen terme tels que la gouvernance du secteur public et les réformes des secteurs publics sociaux. Dans des domaines tels que la privatisation et la libéralisation des échanges, la conditionnalité a baissé mais elle a été remplacée par des conditions liées à la gouvernance qui sont également politiquement sensibles et encore moins consensuelles, malgré le fait qu'elles soient potentiellement plus difficiles à mettre en œuvre. Il y a actuellement également un débat important parmi les administrateurs de l'IDA sur une proposition de gestion énonçant des principes d'action sur les questions d'ordre politique. Par conséquent, la conditionnalité de la Banque est souvent perçue par les pays en développement comme la plus onéreuse, bien qu'il y ait quelques bons exemples de rationalisation réussie à l'instar du Guatemala et de la Tanzanie, où, en coordination avec le FMI, la Banque a réduit les conditions globales et s'est retirée de la réforme fiscale et du secteur financier (Banque mondiale 2005f, p. 185 – voir la même source pour en savoir plus sur les actions antérieures et les conditions de déblocage par tranches, ainsi que les conditions préalables et les normes de référence).

Selon les représentants des PPTE, les conditions de l'IDA sont jugées moins contraignantes en Éthiopie, à São Tomé et Príncipe et en Zambie. On trouve les plus brefs retards dus à la conditionnalité (retards de décaissement ou temps nécessaire pour remplir les conditions) en Éthiopie, au Malawi et à São Tomé et Príncipe.

4.8. Dialogue politique

La Banque mondiale est le partenaire clé dans l'élaboration des DSRP dans les pays à faible revenu. S'agissant souvent du principal bailleur de fonds dans le cadre du dialogue politique, la Banque mondiale a une plus grande capacité à mener des analyses que la plupart des bailleurs de fonds bilatéraux. Par voie de conséquence, sa conditionnalité va bien au-delà de ses propres actions en faveur des politiques : nombre de matrices de politiques d'appui budgétaires impliquant plusieurs bailleurs de fonds sont dans une grande mesure fondés sur les matrices de la Banque. Toutefois, dans certains pays (en Tanzanie par ex.), la Banque a plutôt rationalisé et adapté sa conditionnalité aux priorités de l'État et des bailleurs de fonds locaux. En règle générale, l'approbation et le décaissement des prêts en appui aux réformes de la Banque dépend de l'existence et de la poursuite satisfaisante d'un programme du FMI.

L'intervention de la Banque mondiale dans les Pays à faible revenu (PFR) suscite quelques interrogations en matière de participation. Le Service d'évaluation de la Banque mondiale déclare lui-même : « *Il reste à clarifier comment résoudre les conflits entre la participation des pays et les évaluations des politiques par la Banque mondiale et le FMI. Lorsque ce type de conflit est survenu, ils ont été résolus de façon opaque, laissant ainsi le pays deviner ce qui était « acceptable » aux yeux de la Banque mondiale et du FMI* » (DEO et BEI 2005, p. 5). Par exemple, il reste à définir clairement si les matrices CARP sont fondées sur les matrices DSRP ou vice-versa.

Les représentants des PPTE signalent que l'IDA est très active dans le dialogue au niveau des pays, 9 des 15 pays consultés lui accordant la plus haute note sur ce point. Les programmes de l'IDA sont toutefois étroitement liés aux programmes du FMI (notamment les prêts/dons au titre de politiques), ce qui explique pourquoi l'IDA obtient un mauvais score pour l'indicateur PRC PPTE qui mesure si les décisions sont prises indépendamment.

5) PROCÉDURES D'AIDE

5.1 Conditions préalables

La stratégie d'assistance nationale de la Banque (SAN) établie en consultation avec les autorités des pays, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, fournit un diagnostic complet des défis à relever par les pays, ainsi que du niveau et de la composition de l'aide proposée par la Banque mondiale. Dans son diagnostic, la SAN tient compte des performances du portefeuille de la Banque dans le pays, de la solvabilité du pays, de l'état du développement institutionnel, de sa capacité de mise en œuvre, de la gouvernance et d'autres questions sectorielles et transversales. Cette évaluation permettra de déterminer le niveau et la composition de l'appui financier, consultatif et/ ou technique du Groupe de la Banque au pays. La SAN comprend un cadre d'objectifs et d'indicateurs pour suivre les performances du Groupe de la Banque et du pays en vue d'atteindre les résultats fixés (Banque mondiale 2008b).

Toutefois, la Banque mondiale permet un certain degré de flexibilité grâce à l'utilisation de Notes de stratégie provisoires, généralement lorsqu'un pays n'est pas prêt pour une SAN complète – par ex. dans les situations post-conflits ou dans les États fragiles (Banque mondiale 2008c) ; ou sous forme d'instruments de transition

destinés à aligner le cycle de programmation de la Banque mondiale sur le cycle DSRP d'un pays partenaire (au Rwanda par ex.).

La présentation d'une requête de financement à la Banque mondiale est subordonnée à l'évaluation conjointe d'un programme d'opérations. Les demandes de financement doivent s'inscrire dans le cadre de ce programme, elles ne peuvent être formulées que par le biais des institutions publiques. Les requêtes portent sur des projets préalablement identifiés, préparés et évalués par les services gouvernementaux qui peuvent recevoir à cette occasion l'appui des services de la BM. Les accords de crédit avec l'IDA, comme les accords de prêt avec la BIRD, sont soumis à des conditions d'entrée en vigueur stipulées dans l'accord et qui visent généralement à ce que l'emprunteur prenne les dispositions convenues préalablement au démarrage du projet, comme par exemple la création et le fonctionnement du bureau de gestion du projet ou l'ouverture d'un compte spécial de projet. C'est la BM qui notifie à l'emprunteur la date d'entrée en vigueur de l'accord de crédit après avoir reçu les documents prouvant de façon satisfaisante que tous les préalables convenus ont été accomplis. Un financement de contrepartie local est souvent exigé, mais de plus en plus la tendance pour l'IDA est à une prise en charge totale des projets selon leurs spécificités. Cela est confirmé par l'enquête PRC PPTE, qui révèle qu'aucun fonds de contrepartie n'est nécessaire au Guyana et au Malawi. Cependant, 5 autres pays donnent la plus faible note possible à la Banque mondiale sur cet indicateur.

Bien qu'elle ait souscrit aux objectifs de la déclaration de Paris, la Banque mondiale recourt toujours à de nombreuses UEP (indicateur de Paris 6) : 11 pays signalent la présence de plus de 10 UEP, bien que l'Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, le Sénégal et le Yémen n'en possèdent aucune. Selon l'enquête PRC PPTE, les pays partenaires jugent les « conditions préalables » exigées par la Banque mondiale plutôt lourdes. Les retards dus à ces conditions semblent toutefois moins poser problèmes, l'indicateur PRC PPTE correspondant enregistrant les meilleures notes au Guyana, à São Tomé et Príncipe et au Malawi.

5.2 Méthodes de décaissement

Prêts d'investissement : les fonds sont décaissés dans le cadre de dépenses précises à l'étranger ou locales en rapport avec le projet d'investissement. Il s'agira notamment de l'équipement préalablement identifié, des matériaux, des travaux de génie civil, de services techniques et de consultation, d'études diverses et les charges récurrentes supplémentaires. Les décaissements ne sont effectués du compte de prêt qu'après que le prêt ait été déclaré effectif.

Prêt en faveur du développement : les fonds sont virés dans les comptes de dépôt des emprunteurs en une ou plusieurs phases (tranches). Les tranches sont libérées lorsque l'emprunteur se conforme aux conditions de libération énoncées telles que l'introduction de réformes dans la législation, la réalisation de certains repères de performance ou d'autres signes de progrès vers la mise en place d'un cadre macroéconomique satisfaisant.

Les modalités possibles de décaissement sont multiples et chaque convention fixe une ou plusieurs procédés de mobilisation. La modalité la plus utilisée est l'avance de fond logée dans un compte bancaire local dénommé « compte spécial ». Mais il est possible de faire des paiements directs, d'utiliser la procédure de remboursement ou l'engagement spécial de la Banque mondiale auprès d'une banque locale.

- Les comptes spéciaux sont des comptes bancaires locaux en monnaie nationale ou en devise, qui accueillent des fonds renouvelables prélevés sur le financement que la BM a alloué à un pays pour l'exécution d'un projet déterminé. Son objectif principal est d'accélérer la procédure d'exécution des accords de financement. Ils sont régis par les accords de financement qui les a créés. L'emprunteur a la responsabilité d'ouvrir le compte spécial dans une banque commerciale et d'en négocier les conditions. Cette institution doit avoir des capacités opérationnelles suffisantes pour traiter des opérations internationales, ouvrir des lettres de crédit et fournir des relevés mensuels détaillés. Il doit être informé de la nature du compte et de l'origine de fonds. Il revient à l'emprunteur et à la Banque de choisir la monnaie du compte. Celle-ci devra être convertible et stable. Si le risque de change pèse sur l'emprunteur, il est recommandé de limiter l'avance au strict nécessaire. Une lettre de confort signée par la banque de dépôt devra garantir que les fonds du compte spécial ne pourront jamais compenser les dettes que l'emprunteur aurait contractées auprès d'elle. Le compte spécial ne peut couvrir que la part de dépenses qui est à la charge de la banque en vertu de l'accord de financement. Il est possible d'engager des dépenses à la charge de la BM avec les fonds de contrepartie pour demander ensuite leur remboursement. Le contraire n'est pas autorisé. Le plafond de l'avance est fixé aux environs de quatre mois de dépenses sur la part couverte par la BM dans l'accord de financement.

- Les avances et reconstitutions sont demandées par un formulaire. Les reconstitutions sont subordonnées à l'admission par la BM de toutes les pièces justificatives de la demande de renouvellement. En cas de rejet de pièces justificatives, la BM peut autoriser le paiement par l'emprunteur, sur ses propres derniers, de dépenses imputables à la BM et de même montant que les pièces rejetées. La périodicité des demandes de renouvellement est fixée par la lettre de décaissement relative au crédit. Lorsqu'un compte spécial reste plus de six mois sans aucune opération effective, la BM peut en demander le remboursement à l'emprunteur.

- La BM peut payer directement au fournisseur les sommes demandées par l'emprunteur et entrant dans le cadre des dépenses dont la BM a la charge en vertu de l'accord de crédit.

- La BM rembourse à l'emprunteur les dépenses réglées par celui-ci et qui sont prévues pour être payées avec le crédit octroyé par la Banque.

Selon les représentants des PPTE, on trouve les meilleures pratiques au Guyana, au Malawi, en Sierra Leone et en Zambie, où l'ensemble des décaissements de la Banque mondiale sont des « avances de caisse ». Quant à l'indicateur mesurant la longueur des retards occasionnés par les méthodes de décaissement de la Banque mondiale, les fonds sont décaissés dans le mois qui suit la présentation de la demande de remboursement ou de décaissement dans les pays suivants : Burundi, Gambie, Sierra Leone.

5.3 Procédures de décaissement

Après la signature de l'accord de prêt, la BM envoie à l'emprunteur une lettre de décaissement. Ce document indique les procédures à suivre pour retirer les fonds du crédit. Le Manuel de décaissement édité par la Banque Mondiale indique en annexe la manière dont le formulaire est à utiliser pour chaque modalité de mobilisation.

L'indicateur PRC PPTE qui mesure le nombre de procédures supplémentaires (à ses propres procédures) qu'un pays partenaire doit satisfaire révèle qu'en général l'IDA

insiste sur au moins 1 procédure de plus. Selon l'indicateur de Paris 5a, toutes les ressources de la Banque mondiale passent par les Systèmes de Gestion financière publique du pays partenaire en Afghanistan et au Kenya, suivis de près par le Nicaragua (86 %) et l'Ouganda (86 %).

5.4 Procédures de passation de marchés

La responsabilité de la mise en œuvre du projet et par conséquent la passation et la gestion des contrats dans le cadre des projets incombent à l'emprunteur. L'accord de financement spécifie comment devra s'effectuer la passation des marchés destinés à sa mise en œuvre. L'appel d'offres est toujours à concurrence internationale. La BM publie des fascicules dénommés « directives » pour la passation des marchés de fournitures et de travaux d'une part, et pour l'emploi des consultants d'autre part qui donnent aux responsables de projets et aux administrations financières toute la démarche à suivre pour la passation des marchés IDA et BIRD. La BM tient au respect de ces normes destinées à garantir la transparence ainsi qu'une égale opportunité de tous soumissionnaires satisfaisant aux critères d'éligibilité, à concevoir pour l'obtention des marchés qu'elle finance. Le marché n'est pas lié. Les règles de passation sont souvent soumises à un cadre national comme un code des marchés publics.

Dans la plupart des cas, la Banque exige de ses emprunteurs qu'ils obtiennent des biens, des travaux et des services à travers une procédure internationale d'appel à la concurrence (Banque mondiale 2006b).

Il n'empêche, de son côté, la BM supervise le projet et en examine régulièrement l'état d'avancement et les conditions d'utilisation des fonds. Elle doit être faite par les services compétents du département selon les règles communes aux projets de développement. Pour sa part, lorsque le prêt est clos, la BM procède à une évaluation rétrospective. Cette opération est confiée à un département qui relève directement des administrateurs de la BM (le Groupe d'évaluation indépendant, voir www.worldbank.org/ieg).

Selon les représentants des PPTE, les retards dans l'exécution des programmes/projets dus à des questions de passation de marchés sont les moins marqués au Ghana et en Sierra Leone, suivis des pays suivants : Burundi, Guyana, Malawi, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Zambie. L'indicateur de Paris 5b révèle que les meilleures pratiques en matière d'utilisation des systèmes de marchés publics des pays partenaires par la Banque mondiale se trouvent en Afghanistan (100 %), au Kenya (79 %), en Tanzanie (68 %) et en Ouganda (65 %).

5.5 Coordination

La Banque mondiale est signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et mène une grande partie de l'analyse des performances des pays en développement dans le cadre de cette Déclaration. Elle est aussi un partenaire tête de file dans la coordination des dispositions avec les autres bailleurs de fonds au niveau national. A titre d'exemple, la Banque mondiale a publié une note conjointe avec la CE en 2004 en faveur du processus DSRP en Afrique et elle est très active dans le cadre des efforts d'harmonisation, comme c'est le cas en Afghanistan. La BM commence à faire de la programmation en commun avec d'autres donateurs. Au Rwanda, par ex., la prochaine SAN sera effectuée en commun avec la stratégie du Ministère britannique

pour le développement international (DFID) dans ce pays. Voir www.aidharmonization.org/ pour obtenir d'autres exemples.

La Banque mondiale coordonne également les réunions du Groupe consultatif entre les bailleurs de fonds et le pays partenaire qui décide dans nombre de pays sur les résultats escomptés à l'avenir et les niveaux de ressources. Ainsi, la Banque joue un rôle majeur dans la promotion de l'intégration et de l'harmonisation. A cet égard, la Stratégie d'assistance de la Tanzanie a été présentée au cours d'une réunion du GC ainsi que de même que les rapports du Groupe de suivi indépendant qui évalue les progrès réalisés dans l'implication des bailleurs de fonds. Elle a également joué un rôle de premier plan dans les efforts visant à harmoniser (et surtout à simplifier) les procédures de toutes les banques de développement multilatérales.

La Banque mondiale et la CE ont établi une structure de coordination appelée partenariat « de Limelette », en vue d'améliorer la coordination et la collaboration de l'aide que la CE et la Banque mondiale destinent au développement des nations africaines (consulter la CE et la Banque mondiale (2007) pour en obtenir une présentation succincte).

Selon l'indicateur 10a de la Déclaration de Paris, la Banque mondiale est de loin l'organisation qui possède le plus grand nombre de missions parmi tous les signataires de Paris. Dans 3 pays seulement, l'indicateur révèle que ces missions sont coordonnées à plus de 50 % avec d'autres donateurs : en République dominicaine (100 %), en RDC (73 %) et au Kenya (54 %). Tous les travaux analytiques de la BM sont effectués en commun avec d'autres donateurs en RDC, en Mauritanie et au Mozambique (indicateur de Paris 10b).

Principales sources : *(toutes les sources Internet ont été consultées en janvier 2009)*

CE/Banque mondiale (2007) « Background note for meeting with civil society organisations », sur <http://siteresources.worldbank.org/WBEU/Resources/LimelettenoteforCSOs.pdf>

PRC PPTE (2006) « Mise en œuvre de l'IADM par l'IDA et le FAD », Stratégies de financement du développement, Bulletin 27 du PRC PPTE et du PRC CPE, consulté sur <http://www.hipc-cbp.org/index.php>

IDA (2003) « IDA13 – IDA's commitments, disbursements and funding in FY03 », IDA, octobre 2003, consulté sur www.theworldpoliticalforum.org/files/ricerca/IDACommitmentsFY03.pdf

IDA (2005b) « The Multilateral Debt Relief Initiative: Implementation Modalities for IDA », 18 novembre 2005, consulté sur <http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/MDRI.pdf>

IDA (2006a) « Current IDA terms (as of 1 July 2006) », consulté sur <http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/IDATerms07.pdf>

IDA (2006b) « IDA Mid-Term Review of the IDA Pilot Programme for Regional Projects », consulté sur

<http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/Seminar%20PDFs/73449-1164920192653/RegionalProjects.pdf>

IDA (2006c) « IDA Countries and Exogenous Shocks », document préparé pour la Réunion sur le bilan de mi-parcours de l'IDA14, consulté sur

<http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/Seminar%20PDFs/73449-1164920192653/Shocks.pdf>

IDA (2006d) « Chairman's Summary », Réunion sur le bilan de mi-parcours de l'IDA14, Washington, D.C., 20-21 novembre 2006, consulté sur

<http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/Seminar%20PDFs/73449-1164920192653/MTRsummary.pdf>

IDA (2007c) « IDA15 Replenishment », consulté sur

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:21234677~menuPK:3492269~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

IDA (2008a) « Current IDA Terms », consulté sur

<http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/IDATerms09.pdf>

IDA (2008b) « How IDA Resources are Allocated », consulté sur

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20052347~menuPK:2607525~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>

IDA (2009) « What is IDA? » consulté sur <http://go.worldbank.org/55TJCXJ4D0>

DEO et BEI (2005), « The PRS Initiative – Findings from 10 country case studies of World Bank and IMF support », consulté sur

[http://lnweb18.worldbank.org/oed/oeddoclib.nsf/DocUNIDViewForJavaSearch/4BA6B6ACF4E7856D85256FE10062BBB3/\\$file/prsp_country_case_studies.pdf](http://lnweb18.worldbank.org/oed/oeddoclib.nsf/DocUNIDViewForJavaSearch/4BA6B6ACF4E7856D85256FE10062BBB3/$file/prsp_country_case_studies.pdf)

Banque mondiale (2005c) « Operational Manual, Volumes I and II », consulté sur

<http://wbln0018.worldbank.org/institutional/manuals/opmanual.nsf/05TOCpages/The%20World%20Bank%20Operational%20Manual>

Banque mondiale (2005d) « Meeting the Challenge of Africa's Development – A World Bank Group Action Plan », région Afrique, 7 septembre 2005, consulté sur

http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/aap_final.pdf

Banque mondiale (2005e) « PRSC draft Guidelines », consulté sur

<http://wbln0018.worldbank.org/LAC/CSCoord/SecDocLib.nsf/8fdf89412e0ded0c852565a300685dbf/485fabdee0ca4c02852569bc0056a3aa?OpenDocument>

Banque mondiale (2005f) « Review of Conditionality », politique d'opérations et services pays, septembre 2005, consulté sur

<http://siteresources.worldbank.org/PROJECTS/Resources/40940-1114615847489/webConditionalitysept05.pdf>

Banque mondiale (2006a) « Annual Report 2006 » consulté sur <http://go.worldbank.org/KQ3OFFED90>

Banque mondiale (2006b) « 2004 Guidelines: Procurement under IBRD loans and IDA Credits », modifié le 1^{er} octobre 2006, consulté sur <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/PROCUREMENT/0,,contentMDK:20060840~pagePK:84269~piPK:60001558~theSitePK:84266,00.html>

Banque mondiale (2007a) « What is CDF ? », consulté sur <http://go.worldbank.org/XGSS2YTHJ0>

Banque mondiale (2007b) « Poverty Reduction Strategy Papers », consulté sur <http://go.worldbank.org/D7AJW879O0>

Banque mondiale (2007c) « The Project Cycle », consulté sur <http://go.worldbank.org/GI967K75D0>

Banque mondiale (2007d) « Accelerating Development Outcomes in Africa – Progress and Change in the Africa Action Plan », consulté sur <http://go.worldbank.org/97EL6N8070>

Banque Mondiale (2007e) « Trust Funds Annual Report 2007 », consulté sur http://siteresources.worldbank.org/CFPEXT/TrustFunds/21892003/TFAnnualReport_2007.pdf

Banque Mondiale (2008a) « Annual Report 2008 », consulté sur http://siteresources.worldbank.org/EXTANNREP2K8/Resources/YR00_Year_in_Review_English.pdf

Banque Mondiale (2008b) « Country Assistance Strategies », consulté sur <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/0,,contentMDK:20120746~menuPK:51551~pagePK:41367~piPK:51533~theSitePK:40941,00.html>

Banque Mondiale (2008c) « Interim Strategy Notes », consulté sur <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTSOCIALDEVELOPMENT/EXTCPR/0,,contentMDK:20486253~menuPK:1260762~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:407740,00.html>

Banque mondiale et FMI (2006) « Review of Low-Income Country Debt Sustainability Framework and Implications of the MDRI », 27 mars 2006, consulté sur <http://go.worldbank.org/A5VFXZCCW0>